

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
AVESNES SUR HELPE**

2023 - 067

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

26	09	23
----	----	----

L'an 2023, le 3 octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

Etaient présents : M. SEGUIN Sébastien (maire), M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, , Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy.

Représentés par procuration : Mme OUCI Mokhtaria (par Mme BERTRAND), M. FORGEZ Pascal (par Mme DUCARNE), M. BOURGE Jimmy (par Mme COLNOT), Mme CATTELOT Anne-Laure (par Mme Anne Lise HUBIERE), M. LEMMEN Felix (par M. ROUSSELLE), M. LESCUT Franck (par M. Bruno VION), M. LEFUR Philippe (par Mme MENET)

Absents excusés : M. BLARET Jean, M. PEROT Loïc, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

OBJET : Demande de subvention à la 3CA – Fonds de concours

Le fonds de concours désigne le versement de subvention entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres pour aider, par exemple à la réalisation d'un équipement. Dérogeant au principe d'exclusivité, ce mécanisme de financement croisé entre l'EPCI et ses communes nécessite l'expression d'un accord concordant des organes délibérants.

L'objectif de ce fonds de concours consiste à équiper les passages piétons de bornes éclairant les passages cloutés. Ce système d'éclairage permettrait de préserver et renforcer la sécurité des habitants, piétons comme véhicules, améliorant dès lors leur qualité de vie.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois pour l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 15 000€ pour réaliser des travaux de sécurisation des passages piétons, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement de travaux de sécurisation des passages piétons

Dépenses HT		Recettes HT	
Coût des travaux	56 500.00 €	Fonds de concours 3CA (26.55%)	15 000.00 €
		Part à charge de la commune	41 500.00€
TOTAL	56 500.00 €	TOTAL	56 500.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les propositions faites par M. le Maire
- Autorise le Maire à solliciter le fonds de concours à hauteur de 15 000€ à la 3CA
- Autorise le Maire à signer les documents afférents à la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme
Le Maire

Publié sur le site le 05 octobre